



Une initiative de
l'Équipe Europe

**Investir dans les
jeunes entreprises en
Afrique**

Un aperçu rapide
Février 2023



1. Pourquoi lancer cette initiative ?

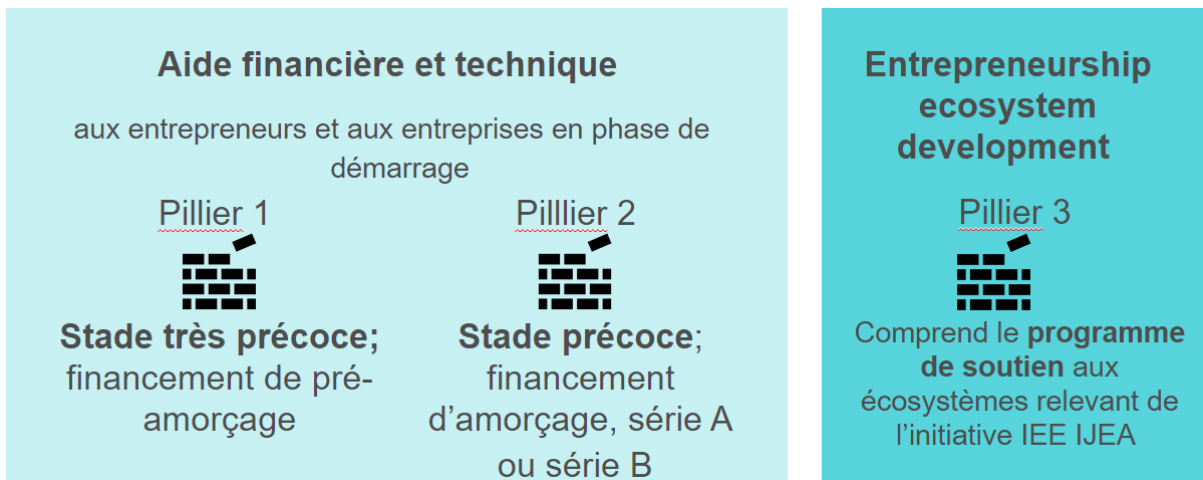
- Le **rythme de création d'emplois** en Afrique ne suit pas la croissance démographique de la région:
 - Selon les prévisions de la Banque mondiale, la population africaine en âge de travailler devrait augmenter de **450 millions de personnes** d'ici 2035.
 - Cependant, les économies du continent ne devraient produire que **100 millions de nouveaux emplois**.
- L'Organisation internationale du travail estime que les micro, petites et moyennes entreprises représentent, dans le monde, plus de **70 % des emplois** et 50 % de la production.
- L'esprit d'entreprise est omniprésent en Afrique. **Un Africain sur 5 en âge de travailler crée sa propre entreprise**.
- Les jeunes entreprises et entrepreneurs africains devraient donc, en principe, combler une grande partie de l'écart entre la croissance démographique et la création d'emplois. Ce n'est pourtant pas le cas, car :
 - il est difficile d'obtenir **les financements** nécessaires pour lancer ou développer une activité...
 - ... et de bénéficier d'un **tutorat** et d'une aide technique pour les entreprises;
 - **les femmes** et les jeunes en particulier sont confrontés à des obstacles supplémentaires;
 - dans certains cas, **l'État** ajoute lui-même des obstacles, par exemple en compliquant indûment la réglementation.



2. Quelle est la spécificité de cette initiative ?

- Pour remédier à ces problèmes, la présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, a annoncé le lancement de l'initiative de l'Équipe Europe intitulée « Investir dans les jeunes entreprises en Afrique » (IEE IJEA) lors du sommet sur le financement des économies africaines, qui s'est tenu à Paris en mai 2021.
- Cette initiative aide, en Afrique, **les entreprises en phase de démarrage** et **les jeunes entrepreneurs et entrepreneuses** à lancer et à développer des activités durables, robustes et inclusives, et à créer des emplois décents.
- Pour ce faire, elle étend **l'aide financière et technique** à ces entreprises en phase de démarrage et **renforce les organisations** qui les soutiennent.
- Elle est en particulier axée sur les femmes et sur les jeunes entrepreneurs et entrepreneuses.

3. Comment l'initiative est-elle structurée ?



- Les modules 1 et 2 visent à fournir une **aide financière et technique** accrue aux entreprises.
 - Le module 1 est axé sur les entrepreneurs et les micro et petites entreprises:
 - qui se trouvent au **stade très précoce** de création d'entreprise;
 - qui sont généralement à la recherche de financements et d'une aide technique de «**préamorçage**».
 - Le module 2 est axé sur les petites entreprises et les entrepreneurs:
 - qui se trouvent au **stade précoce** du lancement de leur activité;
 - qui sont à la recherche de financements et d'une aide technique «**d'amorçage**», «**série A**» ou «**série B**».
- Le module 3 a pour objectif d'encourager l'**esprit d'entreprise**.
 - Comment ? En renforçant l'**écosystème** des organisations qui viennent en aide aux entrepreneurs et aux jeunes entreprises dans un pays donné.
 - En permettant aux **gouvernements** d'élaborer des **réglementations** et des politiques qui ont une incidence positive sur les jeunes entrepreneurs.
 - L'UE et plusieurs agences européennes de développement mettent actuellement en place « IYBA-SEED », un **nouveau programme de 23 millions d'euros** pour renforcer cet écosystème.



4. Quels sont les pays concernés ?

L'UE et ses États membres, en tant qu'Équipe Europe, rassemblent leurs ressources et se coordonneront mieux afin d'obtenir, ensemble, les meilleurs résultats possibles.

États membres de l'UE concernés

Allemagne	Luxembourg
Belgique	Malte
Espagne	Pays-Bas
Finlande	Portugal
France	Suède
Italie	

Pays africains concernés

Déjà lancée au...	Bientôt lancée au/en...
Nigéria	Togo
Sénégal	Bénin
	Afrique du Sud
	Cameroun
	Kenya



5. Quels types de programmes l'initiative couvre-t-elle ?



Renforcer l'écosystème entrepreneuriale

Le programme de huit ans IYBA-SEED débute début 2023. Elle permettra :

- renforcer l'ensemble de l'écosystème des organisations soutenant les entrepreneurs et les entreprises en phase de démarrage dans tout le pays, en particulier celles dirigées par des femmes et des jeunes ;
- contribuer aux politiques qui favorisent la création et la croissance d'entreprises en phase de démarrage ;
- promouvoir une culture entrepreneuriale, en particulier chez les femmes et les jeunes.

Élargir l'accès au financement

Dans toute l'Afrique, le mécanisme **NASIRA** de partage des risques soutenu par l'UE, qui est une garantie financière d'un montant maximal de 100 millions d'euros, répond aux risques, tant perçus que réels, liés aux prêts aux entrepreneurs qui ont actuellement un accès limité ou inexistant à des financements. Il encourage les banques locales à prêter aux personnes qui seraient autrement considérées comme présentant trop de risques, notamment les femmes.

Expertise France mettra en œuvre le programme au Togo.

En Afrique subsaharienne, le programme de financement mixte **Boost Africa**, un partenariat de 180 millions d'euros entre la Banque africaine de développement et la Banque européenne d'investissement (la contribution de l'UE s'élève à 61 millions d'euros), renforce l'esprit d'entreprise et l'innovation de manière viable sur le plan commercial. Il soutiendra les fonds d'amorçage, les fonds de suivi des incubateurs et des accélérateurs, ainsi que les fonds des investisseurs providentiels, de l'innovation sociale et de capital-risque.



Donner aux femmes les moyens d'agir

L'UE, avec le soutien de l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (OEACP) et du ministère fédéral allemand de la coopération et du développement économiques, a financé à hauteur de 20 millions d'euros le programme « L'entrepreneuriat féminin pour l'Afrique » (*Women Entrepreneurship for Africa* ou « WE4A ») qui a été mis en œuvre par la société allemande de coopération internationale (GIZ) et par la fondation Tony Elumelu, qui apporte son aide aux jeunes entrepreneuses.

Elle a dispensé des formations sur l'entrepreneuriat et accordé un financement d'amorçage à hauteur de 5 000 dollars américains à 2 500 entrepreneuses africaines, et leur a également donné accès à un vaste réseau d'anciennes étudiantes. Les prochaines étapes du programme comprennent des programmes d'accélération et de croissance et un accès à un financement de deuxième stade. Cela aidera les entrepreneuses à passer les phases de démarrage et de croissance précoce.



Transmettre un savoir-faire

Le programme de capital-risque de la FMO (« FMO Ventures »), doté d'un budget de 200 millions d'euros, permet à un plus grand nombre de jeunes et d'entrepreneurs d'accéder aux réseaux d'entreprises et d'acquérir les compétences et les connaissances nécessaires pour démarrer, diriger et développer leur activité.

Il permet également aux organisations locales de soutien aux entrepreneurs de proposer des programmes plus nombreux et mieux ciblés. Ceux-ci favorisent à leur tour l'innovation locale et le développement d'un vivier d'entreprises en phase de démarrage dans lesquelles les banques de développement et d'autres acteurs peuvent investir.

Tirer parti du capital-investissement et du capital-risque

Le programme FISEA+, doté d'un budget de 221 millions d'euros, promeut la croissance économique en investissant dans les jeunes pousses et dans les micro, petites et moyennes entreprises dans toute l'Afrique, en particulier dans les pays les plus fragiles. Il fonctionne principalement au moyen de fonds de capital-investissement et de fonds de capital-risque qui ont une forte incidence sur le développement.



Attirer davantage d'investissements

La facilité pour la réforme du climat d'investissement, dotée d'une enveloppe de 12 millions d'euros, est mise en œuvre par les pays suivants:

- l'Allemagne (GIZ);
- la France (Expertise France);
- les Pays-Bas (SNV).

Elle finance une aide technique à court terme pour des initiatives visant à améliorer l'environnement des entreprises et le climat d'investissement. Le financement repose sur des demandes émanant des parties prenantes publiques et privées. La facilité finance également le développement des capacités des banques publiques de développement locales en Afrique.



Soutenir les entreprises, créer des emplois

Ce programme d'un montant de 40 millions d'euros, intitulé «Développer l'emploi au Sénégal - Tekki fii», est financé au moyen du fonds fiduciaire d'urgence pour l'Afrique.

Il aide 250 entreprises à se développer et 12 000 jeunes à acquérir des compétences professionnelles en Casamance, ainsi que dans les régions du Sud-Est et du Nord du Sénégal. AFD, LuxDev, GRET et PPI sont les partenaires chargés de la mise en œuvre.



Aider les incubateurs d'entreprises

Le [programme BIC Africa](#), doté d'un budget de 23 millions d'euros, est un réseau régional qui aide les incubateurs d'entreprises à stimuler l'esprit d'entreprise et à créer et à consolider les jeunes pousses innovantes, en mettant l'accent sur les jeunes et les femmes. Il est mis en œuvre par le réseau des centres européens d'entreprise et d'innovation (EBN).

Il vise à:

- renforcer l'esprit d'entreprise et favoriser la création d'emplois décents et de moyens de subsistance durables;
- soutenir, promouvoir et relier entre eux les incubateurs d'entreprises, les pôles technologiques et les innovateurs de toutes sortes;
- étudier les possibilités d'activité et d'investissements publics/privés avec des initiatives et des entreprises locales et européennes.